

9629/16

(OR. en)

PRESSE 31  
PR CO 30

## RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3471<sup>e</sup> session du Conseil

### Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 30 et 31 mai 2016

Présidents

**Martin van Rijn**

Secrétaire d'État néerlandais à la santé publique, au bien-être et au sport

**Jet Bussemaker**

Ministre néerlandaise de l'enseignement, de la culture et des sciences

**Edith Schippers**

Ministre néerlandaise de la santé publique, du bien-être et du sport

# P R E S S E

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

### POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

|                                                                                                  |    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| JEUNESSE.....                                                                                    | 4  |
| Prévenir et combattre la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent .....                  | 5  |
| Une approche intégrée destinée à soutenir les jeunes dans la construction de leur identité ..... | 6  |
| Divers .....                                                                                     | 8  |
| – Programme de travail de la prochaine présidence .....                                          | 8  |
| ÉDUCATION .....                                                                                  | 9  |
| Éducation aux médias et de l'esprit critique.....                                                | 9  |
| Modernisation de l'enseignement supérieur .....                                                  | 10 |
| Divers .....                                                                                     | 12 |
| – Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe .....                                        | 12 |
| – Réunions ministérielles à Chypre .....                                                         | 12 |
| – École d'été sur le thème "Au-delà de la crise des réfugiés - étudier en Europe" .....          | 12 |
| – Programme de travail de la prochaine présidence .....                                          | 13 |
| CULTURE et AUDIOVISUEL .....                                                                     | 14 |
| Rôle d'Europeana .....                                                                           | 14 |
| Directive "services de médias audiovisuels".....                                                 | 15 |
| Divers .....                                                                                     | 17 |
| – Année européenne du patrimoine culturel .....                                                  | 17 |
| – Interopérabilité des contenus numériques .....                                                 | 17 |
| – Projets culturels mis en œuvre au titre du FEDER .....                                         | 17 |

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| SPORTS .....                                                               | 18 |
| Bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives ..... | 18 |
| Améliorer la gouvernance dans le sport: le rôle des gouvernements.....     | 19 |
| Divers .....                                                               | 20 |
| – Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) .....                     | 20 |
| – Semaine européenne du sport .....                                        | 20 |
| – Études récemment réalisées par la Commission.....                        | 21 |
| – Programme de travail de la future présidence .....                       | 21 |
| – Orchestre des jeunes de l'Union européenne .....                         | 22 |
| – Législation en matière de droits d'auteur .....                          | 22 |
| – Programme de travail de la future présidence .....                       | 22 |

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### *AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES*

|                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| – Exigences de fonds propres applicables aux banques - négociants en matières premières .....           | 23 |
| – Statistiques - Balance des paiements, commerce des services et investissements directs étrangers..... | 23 |

### *POLITIQUE COMMERCIALE*

|                                                          |    |
|----------------------------------------------------------|----|
| – Instruments de défense commerciale - codification..... | 24 |
|----------------------------------------------------------|----|

### *TRANSPORTS*

|                                                                                               |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| – Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - mécanisme de marché mondial ..... | 24 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----|

### *ÉNERGIE*

|                                                                            |    |
|----------------------------------------------------------------------------|----|
| – Déclaration relative à la coopération dans le domaine de l'énergie ..... | 24 |
|----------------------------------------------------------------------------|----|

### *AFFAIRES GÉNÉRALES*

|                                                                                                   |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| – Décision d'équivalence - Partage d'informations concernant des domaines autres que la PESC..... | 25 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----|

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **JEUNESSE**

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour formel, la présidence a brièvement exposé les résultats de la réunion informelle avec les jeunes qui avait eu lieu au cours du petit-déjeuner et qui sur la question des "compétences de la vie courante".

Les compétences de la vie courante sont capitales pour les jeunes car elles leur permettent de trouver leur place dans la société, en leur apprenant à s'ouvrir sur les plans social et affectif, ce qui s'avère important dans des sociétés où la flexibilité et, partant, l'instabilité s'imposent de plus en plus. Le rôle des parents est essentiel afin de soutenir les enfants et leur apprendre à devenir des citoyens confiants et participatifs.

La présidence a souligné à quel point ce "dialogue structuré" représentait un outil précieux qui permet aux décideurs d'être informés sur la situation réelle que vivent les jeunes et d'entendre ce qu'ils pensent des politiques de la jeunesse. Pour conclure, la présidence a brièvement résumé les actions et les projets qu'elle mène dans ce domaine au niveau national.

## **Prévenir et combattre la radicalisation conduisant à l'extrémisme violent**

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rôle joué par le secteur de la jeunesse dans une approche intégrée et transsectorielle de **prévention de la radicalisation violente chez les jeunes et de lutte contre ce phénomène** (doc. [9041/16](#)).

Dans le texte des conclusions, l'accent est mis sur la contribution inestimable que l'animation socioéducative, les activités bénévoles et culturelles et le sport peuvent apporter pour communiquer avec les jeunes susceptibles, sans cela, d'être plus vulnérables à la radicalisation.

Les États membres et la Commission y sont dès lors invités à mettre en place des modules d'enseignement et de formation ayant vocation à être utilisés au niveau national, régional et local par les animateurs socioéducatifs, afin qu'ils puissent acquérir suffisamment de connaissances, de compétences et d'informations actualisées.

L'accent y est également mis sur la nécessité de battre en brèche les idéologies extrémistes violentes existantes, les contester et y faire pièce en offrant des options alternatives non violentes et attrayantes ainsi que d'apporter un soutien aux parents, frères et sœurs, pairs et autres personnes en contact avec les jeunes qui présentent un risque de radicalisation violente, en les informant des systèmes d'aide et des possibilités de conseil qui existent déjà.

Ces conclusions constituent également une réponse à la déclaration de Paris, adoptée lors de la réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE du 17 mars 2015, qui a mis en évidence la nécessité de promouvoir les valeurs européennes fondamentales que sont la démocratie, l'égalité, la non-discrimination, la tolérance, la solidarité et l'État de droit.

La Commission a convenu qu'il fallait absolument adopter une approche transsectorielle pour venir à bout de la radicalisation violente. Elle a informé le Conseil qu'elle était également en train de mettre au point une boîte à outils destinée à fournir aux animateurs socioéducatifs et aux éducateurs des orientations sur la manière de gérer les conflits et aussi sur le développement de l'éducation aux médias. La Commission a également annoncé qu'elle comptait consacrer davantage de fonds issus du programme Erasmus+ à la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme.

Les questions soulevées dans ces conclusions seront également abordées lors du déjeuner-débat qui réunira à la fois les ministres de l'éducation et ceux de la jeunesse.

## Une approche intégrée destinée à soutenir les jeunes dans la construction de leur identité

En complément des conclusions, les ministres ont discuté de la manière dont la politique de la jeunesse pouvait contribuer à élaborer une approche intégrée visant à **soutenir les jeunes dans la construction de leur identité** (doc. [8365/16](#)).

La présidence a attiré l'attention sur les changements que l'Europe connaît actuellement, qui sont synonymes de défis pour l'Europe dans son ensemble, mais également en particulier pour les jeunes qui y vivent. La diversité de la population européenne est toujours plus visible, la situation socioéconomique rend l'entrée des jeunes sur le marché du travail difficile, la légitimité d'une Europe unie est remise en cause et les images violentes de conflits internationaux, qui se déroulent parfois aux frontières de l'Europe, sont souvent présentes dans les médias.

Afin de stimuler le débat, la présidence a invité un orateur extérieur, **M. Stijn Sieckelinck**, professeur adjoint à l'université d'Utrecht aux Pays-Bas et expert des questions liées à la radicalisation.

Les principaux messages transmis lors de son intervention sont les suivants:

- il se livre actuellement une bataille pour gagner les cœurs et les âmes de nos jeunes;
- les jeunes veulent être des héros et écrire de leur propre main l'histoire de leur vie, mais ils doivent être entourés d'amour et d'attention et bénéficier d'une structure;
- les jeunes vivent sous la pression d'une société de plus en plus polarisée et les idéologies extrêmes en ligne peuvent leur sembler plus pures et plus passionnantes;
- nous devons mettre en œuvre une approche fondée sur les points forts, une "coalition faisant autorité" qui jettera un pont entre organismes institutionnels et privés, en tenant compte de l'histoire et des motivations spécifiques des uns et des autres;
- les jeunes devraient disposer de modèles informels à suivre et s'investir dans différents types de relations, dans lesquels puiser des orientations, des marques d'empathie et des possibilités de participation;
- cela peut contribuer à alimenter la résistance et la résilience des jeunes face à la propagande et à la violence.

Les ministres ont salué dans l'ensemble les principales conclusions de l'intervention de l'invité et ont décrit plusieurs initiatives et mesures concrètes qui sont déjà mises en place au niveau national pour traiter ces questions.

Ils ont aussi convenu de ce qui suit:

- les jeunes ont besoin de se construire une identité forte et positive pour réussir dans l'éducation, sur le marché du travail et dans la société en général, en particulier dans la période difficile actuelle;
- il est aussi essentiel qu'ils puissent se forger une résilience à l'égard des influences et des forces antidémocratiques, tout en étant encouragés à se mobiliser pour les causes auxquelles ils croient;
- une approche intégrée (transsectorielle et intersectorielle) est nécessaire pour aider les jeunes à se construire une identité positive; elle devrait inclure les parents, la famille, les entraîneurs sportifs, les responsables religieux et les autres responsables du secteur informel, les animateurs socioéducatifs et les enseignants;
- dans le même temps, il convient de développer un enseignement et un soutien social individuels et taillés sur mesure pour les jeunes vulnérables;
- il est impératif de mettre à disposition du secteur de la jeunesse des financements et des moyens suffisants et de faire le meilleur usage possible des programmes européens dans ce domaine, dont Erasmus+;
- il faut intensifier la coopération et l'échange de bonnes pratiques entre États membres.

La Commission est d'avis que la construction d'une identité forte constitue un processus personnel, qui se déroule le plus souvent dans le cadre de contacts et de relations au niveau local. Elle a rappelé que les programmes Erasmus+ et Europe créative financent, outre la mobilité des étudiants, plusieurs types d'actions telles que la plate-forme de jumelage en ligne pour enseignants [e-twinning](#) et soutiennent le sport de masse, qui peut être un important moyen d'inclusion sociale.

La commissaire Navracsics a également annoncé que la Commission comptait accroître le financement des activités de volontariat des jeunes l'année prochaine.

## Divers

### – *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la prochaine présidence slovaque dans le domaine de la jeunesse au cours des six mois à venir. Elle se concentrera d'une manière générale sur le développement des talents et le soutien à ceux-ci, en cherchant notamment à:

- rendre l'animation socioéducative plus dynamique et attrayante;
- explorer les compétences permettant de réussir sa vie.

## **ÉDUCATION**

Avant de passer aux points inscrits à l'ordre du jour formel, la présidence a brièvement présenté les résultats de l'échange de vues auquel ont procédé les ministres chargés de l'éducation et de la jeunesse au cours du déjeuner, abordant en particulier les mesures à prendre pour encourager l'ouverture d'esprit chez les jeunes et pour déceler des signes de radicalisation à un stade précoce.

### **Éducation aux médias et de l'esprit critique**

Le Conseil a adopté des conclusions sur le **développement de l'éducation aux médias et de l'esprit critique au moyen de l'éducation et de la formation** (doc. [9068/16](#)) qui reconnaissent le grand nombre d'avantages et de possibilités que peuvent apporter l'internet et les médias sociaux, mais soulignent aussi les menaces et les dangers potentiels qu'ils peuvent présenter. L'internet offre également des possibilités sans précédent aux groupes extrémistes de toutes sortes pour diffuser la haine et la violence.

Ces questions ont été au centre des débats dans ce domaine depuis la déclaration de Paris adoptée en mars 2015 et sont devenues encore plus importantes après les attentats de Paris et ceux perpétrés récemment à Bruxelles.

Dans leur déclaration, les ministres ont reconnu que l'un des domaines où il faut aller de l'avant est celui du renforcement des capacités d'esprit critique et de jugement des jeunes afin qu'ils soient en mesure, s'agissant en particulier de l'usage d'internet et des réseaux sociaux, de saisir la réalité, de distinguer les faits établis des opinions, de déceler ce qui relève de la propagande, de résister à toutes les formes d'endoctrinement et aux discours de haine.

Dans le prolongement de la déclaration de Paris, ces conclusions insistent sur le rôle fondamental de l'éducation et de la formation pour aider les jeunes à acquérir une compétence numérique et à devenir les citoyens responsables de demain, et soulignent plusieurs mesures prises dans ce domaine au niveau de l'UE et au niveau national.

Les conclusions encouragent également à tirer parti des possibilités de financement offertes par l'ensemble des fonds et programmes pertinents de l'UE - dont Erasmus+, le mécanisme pour l'interconnexion en Europe, les fonds structurels et d'investissement européens, Horizon 2020, Europe créative et Citoyens pour l'Europe - en vue de soutenir ces efforts.

De plus, elles invitent les États membres à poursuivre la coopération avec d'autres enceintes multilatérales telles que le Conseil de l'Europe<sup>1</sup>, l'UNESCO et l'OCDE, et à prendre en considération le travail qui y a été fait, car les défis traversent les frontières et affectent les pays à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne.

---

<sup>1</sup> Voir en particulier la stratégie sur les droits de l'enfant (2016-2021), adoptée en mars 2016, qui aborde la question de la protection et de la promotion des droits de l'enfant en matière numérique: <http://www.coe.int/en/web/children/-/test>.

## Modernisation de l'enseignement supérieur

Les ministres ont examiné différentes questions relatives à la **modernisation de l'enseignement supérieur** en Europe. Le débat visait avant tout à permettre aux ministres de contribuer au prochain réexamen, par la Commission, de la communication intitulée "Un projet pour la modernisation des systèmes d'enseignement supérieur en Europe" publiée en 2011 (doc. [14198/11](#)).

En guise d'introduction, la présidence a rappelé que l'enseignement supérieur - avec les liens étroits qu'il entretient avec la recherche et l'innovation - joue un rôle crucial tant dans le développement individuel et social qu'en fournissant à l'Europe les citoyens hautement qualifiés dont elle a besoin. Il est largement prouvé que de faibles taux de diplômés de l'enseignement supérieur entravent la compétitivité et hypothèquent la capacité à générer une croissance intelligente.

La présidence a souligné que l'Europe accuse encore du retard par rapport aux États-Unis, au Canada, au Japon, à la Corée et à l'Australie en termes de nombre de diplômés (seulement 27,6 %). En outre, les projections concernant le marché de l'emploi européen indiquent que d'ici 2020, environ 35 % des emplois nécessiteront des qualifications de troisième cycle.

Afin de structurer le débat, la présidence a retenu trois thèmes clés - développés par trois États membres - qui reflètent, à son avis, les principaux défis auxquels l'enseignement supérieur est confronté en Europe (doc. [8635/16](#)):

- **accroître la pertinence de l'enseignement supérieur à l'égard du marché du travail en se fondant sur les compétences et les partenariats universités-entreprises** (Estonie): les inscriptions dans l'enseignement supérieur connaissent une progression remarquable - un fait qui peut être considéré comme une évolution positive, mais qui débouche également sur des inadéquations et des déséquilibres par rapport aux besoins du marché du travail. Les universités ont la responsabilité de veiller à ce que leurs programmes d'études préparent correctement les étudiants à l'emploi;
- **former des citoyens engagés** (Belgique): les universités devraient non seulement doter les étudiants de connaissances scientifiques et technologiques mais également mettre davantage l'accent sur l'inclusion, sur les compétences sociales et civiques, ainsi que sur le renforcement des liens avec les communautés locales. Elles contribueront ainsi à créer des sociétés résilientes et à stimuler la réflexion critique;
- **l'évolution du rôle des enseignants** (Slovénie): il convient d'améliorer la formation du personnel enseignant pour tenir compte des besoins nouveaux dans une société en mutation. Le personnel enseignant devrait se voir offrir de meilleures perspectives de carrière; il convient de trouver un équilibre entre les compétences pédagogiques et les compétences en matière de recherche. L'excellence devrait être récompensée, par exemple au moyen de systèmes de bourses et d'une mobilité internationale accrue.

Les États membres ont exposé plusieurs initiatives et actions qu'ils mènent déjà pour moderniser leurs systèmes d'enseignement supérieur.

Les ministres ont en outre conclu que pour moderniser l'enseignement supérieur, il convenait de prendre en considération les principaux aspects suivants:

- davantage de formation par le travail dans les cursus universitaires;
- liens plus étroits entre l'éducation formelle et l'apprentissage non formel;
- analyse des possibilités qu'offre l'apprentissage numérique;
- investissement dans des enseignants bien préparés et qualifiés;
- mobilité internationale accrue;
- flexibilité accrue des systèmes d'enseignement supérieur;
- renforcement de l'assurance de la qualité;
- meilleur accès à l'enseignement supérieur pour des étudiants issus de milieux sociaux défavorisés.

La Commission a invité les États membres à tirer le meilleur parti des possibilités d'internationalisation offertes par Erasmus+ et par le Centre commun de recherche.

M. Navracsics, membre de la Commission, a également insisté sur le fait que les universités ne devraient pas être de simples "usines de savoir". Elles peuvent et doivent être des centres de développement régional et des institutions qui attirent les investissements.

Enfin, la présidence, appuyée par un certain nombre d'États membres, a également rappelé que le rôle de l'enseignement supérieur va bien au-delà de la préparation des étudiants au marché du travail: sa contribution à l'épanouissement et au bien-être personnel, ainsi qu'à la protection et à la promotion des valeurs fondamentales est tout aussi importante.

## Divers

### – *Nouvelle stratégie pour les compétences en Europe*

La Commission a brièvement présenté sa nouvelle stratégie pour les compétences en Europe, qui vise à promouvoir l'investissement dans les personnes tout au long de leur vie, combinant les aptitudes professionnelles et les compétences de la vie courante.

La stratégie sera clairement axée sur l'emploi, mais l'éducation et la formation y occuperont également une place de premier plan, notamment grâce à des propositions visant à adapter les instruments actuels en matière de transparence dans le domaine de l'éducation, par exemple le cadre européen des certifications (CEC) et l'Europass, ainsi qu'à une proposition en vue d'une nouvelle initiative "garantie de compétences" visant à améliorer les perspectives des adultes peu qualifiés.

La Commission a souligné que la réussite de cette initiative exigera l'engagement des États membres, des régions, des établissements d'enseignement, des organisations locales et des citoyens.

### – *Réunions ministérielles à Chypre*

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation chypriote concernant deux réunions ministérielles qui auront lieu prochainement à Nicosie.

- Plan d'action pour la stratégie méditerranéenne sur l'éducation pour le développement durable (8 et 9 décembre 2016);
- Conférence sur le thème "Éducation à la citoyenneté, promotion de la démocratie et lutte contre l'extrémisme" (22 et 23 mars 2017), avec la participation de ministres des États membres du Conseil de l'Europe ainsi que de pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

### – *École d'été sur le thème "Au-delà de la crise des réfugiés - étudier en Europe"*

La délégation grecque a présenté au Conseil son projet pilote pour répondre aux besoins spécifiques des réfugiés (âgés de 18 à 30 ans) qui résident temporairement en Grèce (*doc. 9407/16*). Ce nouveau programme prendra la forme de cours d'été pour des groupes de trente à quarante étudiants, afin de permettre aux réfugiés qui décident de rester en Grèce ou qui sont relocalisés d'accéder plus facilement à l'université.

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des principales priorités de la prochaine présidence slovaque dans le domaine de l'éducation au cours des six mois à venir. Elle se concentrera d'une manière générale sur le développement des talents et le soutien à ceux-ci, en cherchant notamment à:

- mettre en œuvre la nouvelle stratégie pour les compétences en Europe;
- développer les compétences de la vie courante;
- promouvoir les compétences numériques;
- assurer le suivi de la modernisation de l'enseignement supérieur.

## **CULTURE et AUDIOVISUEL**

### **Rôle d'Europeana**

Le Conseil a adopté des conclusions sur le **rôle d'Europeana dans l'accessibilité, la visibilité et l'utilisation numériques du patrimoine culturel européen** (doc. [9008/16](#)), abordant sa mission, son financement et sa gouvernance. (<http://www.europeana.eu/portal/>)

Ces conclusions visent également à renforcer Europeana en tant que projet d'innovation culturelle et numérique, en accroissant la participation et le sentiment d'appropriation des États membres et en assurant un financement durable de cette initiative. Elles proposent de réorienter les activités d'Europeana autour de celles qui fournissent une valeur ajoutée européenne tangible. Pour accroître le rayonnement d'Europeana, des améliorations technologiques de la plateforme sont nécessaires et les contenus doivent être présentés de manière attrayante et diversifiée.

Europeana est cofinancée par l'UE (au moyen du mécanisme pour l'interconnexion en Europe) et les États membres qui fournissent des contributions sur une base volontaire. Il est apparu que ce modèle de financement ne permet pas de couvrir les besoins d'Europeana de manière durable.

Dès lors, les conclusions invitent la Commission à modifier le mode de financement, actuellement au moyen de subventions, en combinant subventions et marchés publics. Dans le cadre de marchés publics, l'UE peut entièrement financer et préserver les fonctions de réseau et de plateforme, tandis que des subventions de l'UE resteront disponibles pour financer certains projets particuliers qui s'adressent à un public plus large, qui feront l'objet d'un cofinancement par les organisations participantes.

La Commission va évaluer la situation générale dans laquelle se trouve Europeana et présentera au Conseil des orientations pour son développement à moyen et long termes. Cette évaluation devra être finalisée d'ici octobre 2017.

En attendant la mise en place du nouveau dispositif de financement, la présidence et la Commission ont appelé les États membres à continuer de veiller au financement d'Europeana.

## Directive "services de médias audiovisuels"

La Commission a présenté sa récente proposition de révision de la directive "services de médias audiovisuels" (SMA) (doc. [9479/16](#)) établissant un marché unique pour la libre circulation des œuvres audiovisuelles. La proposition actuelle fait partie intégrante de la [stratégie pour un marché unique numérique](#) et vise à moderniser le cadre réglementaire audiovisuel de l'UE (codifié en 2010) afin de l'adapter à l'ère numérique, celle-ci étant caractérisée par la consommation croissante de contenus en ligne et à la demande, surtout à partir d'appareils mobiles.

La Commission a présenté les principaux éléments de la proposition, qui s'appuie également sur de vastes consultations publiques: le principe du pays d'origine reste valable mais les règles en seront simplifiées et clarifiées. Les mêmes règles s'appliqueront aux mêmes contenus, indépendamment du moyen par lequel ils sont fournis, et la promotion des contenus audiovisuels européens sera améliorée.

La Commission a également évoqué le 25<sup>e</sup> anniversaire et la réussite du programme MEDIA, en espérant que cela puisse continuer.

La Commission propose notamment:

- **des plateformes responsables de partage de vidéo** soucieuses de protéger les mineurs contre les contenus préjudiciables (tels que la pornographie et la violence), et l'ensemble des citoyens contre l'incitation à la haine;
- **des instances de régulation de l'audiovisuel plus fortes:** des autorités de régulation véritablement indépendantes des pouvoirs publics et des entreprises, pouvant jouer leur rôle consistant à s'assurer que les médias audiovisuels agissent dans l'intérêt des spectateurs;
- **soutien à la créativité européenne:** les organismes de radiodiffusion télévisuelle devront continuer de consacrer au moins la moitié de leurs programmes à des œuvres européennes, et les fournisseurs de contenu à la demande devront s'assurer que leurs catalogues proposent au moins 20 % d'œuvres européennes. En outre, les États membres pourront demander aux prestataires de services à la demande dans leur pays de contribuer au financement d'œuvres européennes;
- **plus de souplesse pour les organismes de radiodiffusion télévisuelle:** en ce qui concerne la limite globale de 20 % de temps publicitaire, la limite horaire est remplacée par une limite journalière (au cours de la période comprise entre 7 heures et 23 heures), de façon à ce que les radiodiffuseurs puissent plus librement choisir les moments de diffusion de la publicité tout au long de la journée. Ils disposeront également d'une plus grande marge de manœuvre pour recourir au placement de produit et au parrainage, tout en tenant les spectateurs informés.

La Commission espère que ces mesures – avec la communication sur les **plateformes en ligne** et la proposition législative visant à contrer le **blocage géographique injustifié** – auront une incidence économique positive sur les fournisseurs de services de médias et qu'elles accroîtront leur capacité d'investissement dans des contenus audiovisuels.

La Commission a souligné que ces questions figurent également au nombre des priorités dans ses initiatives en matière de droit d'auteur<sup>1</sup> et dans les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du programme "Europe créative".

M. Oettinger, membre de la Commission, a appelé les États membres à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour adopter la proposition le plus vite possible, afin qu'elle reste pertinente et qu'elle permette à l'UE de ne pas se laisser prendre de vitesse par la révolution numérique.

Les ministres ont accueilli avec satisfaction les principaux aspects de la proposition, en estimant de façon générale qu'elle est équilibrée et qu'elle arrive en temps opportun. Ils ont rappelé que parallèlement au renforcement du marché intérieur et de la compétitivité, la promotion de la diversité culturelle et linguistique de l'Europe, ainsi que la protection des consommateurs, et notamment des mineurs, a été et doit demeurer l'un des éléments essentiels de la politique audiovisuelle de l'UE.

De nombreux ministres ont salué le maintien du principe du pays d'origine et le soutien accru à la production et à la distribution d'œuvres audiovisuelles européennes.

Cependant, un certain nombre d'États membres ont également exprimé des préoccupations au sujet

- de la libéralisation de la publicité,
- des différentes réglementations nationales en matière de coproduction,
- des compétences (en ce qui concerne notamment les "sociétés boîtes aux lettres", qui se contentent d'avoir une adresse postale dans un État membre pour contourner les règles applicables à la circulation transfrontière des services audiovisuels européens),
- de l'efficacité du quota de 20 % de contenus européens pour les services à la demande,
- de la suppression des règles sur l'accessibilité pour les personnes handicapées.

---

<sup>1</sup> - Proposition de règlement visant à assurer la portabilité transfrontière des services de contenu en ligne dans le marché intérieur (doc. [15302/15](#)).  
 - Communication intitulée "Vers un cadre moderne et plus européen pour le droit d'auteur" (doc. [15264/15](#)).

## Divers

### – *Année européenne du patrimoine culturel*

Le Conseil a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par la Commission quant à sa future proposition de déclarer 2018 "Année européenne du patrimoine culturel". Le but de cette initiative est de sensibiliser et de promouvoir l'éducation au patrimoine culturel, ainsi que de mettre en évidence le potentiel du patrimoine culturel comme force d'intégration et d'inclusion sociale. Cette année marquera également le centenaire de la fin de la première guerre mondiale. Cette idée a été avancée pour la première fois dans les conclusions du Conseil de 2014 sur la gouvernance participative du patrimoine culturel<sup>1</sup>.

### – *Interopérabilité des contenus numériques*

Le Conseil a pris note des informations fournies par la délégation française au sujet de l'interopérabilité des contenus numériques (doc. [8813/16](#)), qui constitue un des aspects de la stratégie pour un marché unique numérique. La délégation française, avec le soutien de plusieurs États membres (SI, DE, ES, RO), a demandé à la Commission d'engager une étude sur ce sujet, à l'échelle de l'Union européenne.

### – *Projets culturels mis en œuvre au titre du FEDER*

La délégation polonaise a fait part au Conseil de ses préoccupations en ce qui concerne le plafond que la Commission a décidé d'appliquer aux petits projets d'infrastructures dans le domaine culturel financés au titre du FEDER 2014-2020 et la méthode de calcul correspondante (doc. [8984/16](#)). La délégation polonaise avait déjà abordé cette question au Conseil de mai 2015 (doc. [8561/15](#)) et avait reçu le soutien de nombreuses délégations.

Un grand nombre de délégations ont de nouveau soutenu la Pologne et invité la Commission à revoir ses critères lors de l'examen à mi-parcours du FEDER qui doit intervenir prochainement.

---

<sup>1</sup> JO C 463 du 23.12.2014.

## **SPORTS**

### **Bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives**

Le Conseil a adopté des conclusions sur le renforcement de l'intégrité, de la transparence et de la **bonne gouvernance dans le cadre des grandes manifestations sportives** (doc. [9069/16](#)). Le texte propose plusieurs mesures visant à mettre en œuvre ces principes au niveau national et européen à tous les stades de ces manifestations (faisabilité, candidatures, préparation, organisation, évaluation et héritage), y compris après leur clôture.

Les conclusions soulignent également la nécessité d'entretenir un dialogue régulier entre les États membres, la Commission et le mouvement sportif ainsi que le rôle que jouent les pouvoirs publics aux échelons national, régional et local en ce qui concerne le financement, les infrastructures, la protection de l'environnement, la sûreté et la sécurité ainsi que la planification et la viabilité des grandes manifestations sportives.

L'héritage et la viabilité de ces manifestations peuvent contribuer de façon significative à leur légitimité et à l'adhésion qu'elles recueillent.

Le Conseil a suivi la question de la bonne gouvernance très attentivement: le premier plan de travail de l'UE en faveur du sport, adopté en 2011 (doc. [9509/1/11](#)), établissait l'intégrité du sport (comprenant la promotion de la bonne gouvernance) parmi les priorités.

Le deuxième plan de travail de l'UE en faveur du sport (2014-2017)<sup>1</sup> a élaboré des principes directeurs en matière de démocratie, de droits de l'homme et de droits du travail, en particulier dans le cadre de la procédure d'attribution des grandes manifestations sportives.

Ces questions ont également été abordées dans le cadre de la réunion du "dialogue structuré" entre les représentants des mouvements sportifs (CIO, COE, FIFA et UEFA), tous les ministres des sports et M. Navracsics, membre de la Commission.

---

<sup>1</sup> JO C 183 du 14.6.2014.

## **Améliorer la gouvernance dans le sport: le rôle des gouvernements**

Les ministres ont ensuite débattu de la manière d'**améliorer la gouvernance dans le sport**.

Les ministres ont souligné que le sport n'est pas seulement source de plaisir et de satisfaction, mais qu'il a aussi de nombreux autres effets positifs sur le bien-être, la santé, l'éducation, l'inclusion et l'économie.

Cependant, les ministres ont convenu que les récents scandales de corruption, de dopage, de truchage de matches, de violence et de traite d'êtres humains ont eu une incidence négative sur la crédibilité des valeurs positives du sport et sur la confiance que le public leur accorde.

Plusieurs États membres ont déjà pris des mesures pour renforcer leur législation visant à assurer l'intégrité du sport, et notamment à protéger les jeunes athlètes.

D'une manière générale, les ministres ont marqué leur accord sur ce qui suit:

- tout en respectant le principe de l'autonomie des organisations sportives, les ministres ont souligné que dans la mesure où les fédérations reçoivent des financements publics, les gouvernements ont le droit de veiller à la bonne utilisation de ces fonds;
- les pouvoirs publics assument la responsabilité de fixer le cadre juridique et les critères auxquels les fédérations sportives doivent se conformer;
- les organisations sportives doivent gérer leurs sports en respectant les principes fondamentaux de la bonne gouvernance, notamment une gestion efficace, un financement durable, l'obligation pour les membres de rendre des comptes et la transparence;
- les menaces transfrontières telles que le dopage, la corruption et le truchage de matches peuvent être traitées avec plus d'efficacité grâce à une plus grande coopération entre les États membres;
- le dialogue structuré avec les mouvements sportifs doit être renforcé.

La Commission a accueilli avec satisfaction les initiatives et les mesures déjà mises en place par les États membres et entend n'en proposer d'autres qu'à titre complémentaire, notamment

- faire progresser les engagements publics en matière de bonne gouvernance;
- tirer parti de la semaine européenne du sport pour promouvoir l'intégrité du sport;
- utiliser Erasmus+ pour soutenir des projets sur la bonne gouvernance, le dopage et le truchage de matches.

En outre, la Commission et un certain nombre d'États membres ont appelé à une ratification rapide de la convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation de compétitions sportives.

## Divers

### – *Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)*

Le Conseil a été informé par les représentants de l'UE (BE, UK et MT) des résultats des réunions de l'AMA qui se sont tenues à Montréal les 11 et 12 mai 2016. Les réunions ont porté principalement sur des questions relatives au projet de budget 2017, à l'autorité unique chargée des contrôles, à la nouvelle législation de l'UE en matière de protection des données et au respect du code.

L'Agence mondiale antidopage ([www.wada-ama.org](http://www.wada-ama.org)), créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Ses principales tâches sont la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage.

Un nouveau Code mondial antidopage a été approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui s'est tenue à Johannesburg en novembre 2013. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

### – *Semaine européenne du sport*

La Commission a communiqué des informations au Conseil au sujet de l'organisation de la [semaine européenne du sport 2016](#), qui vise à promouvoir la participation à des activités sportives et physiques et à sensibiliser les citoyens aux bienfaits qui en découlent. L'accent sera mis sur l'éducation, l'environnement, le lieu de travail, les sports de plein air, les clubs sportifs et les centres de fitness.

L'objectif de la Commission est de faire de cette semaine un événement vraiment européen, en organisant à la fois des activités centralisées et des activités au niveau national dans tous les pays de l'UE, destinées à des personnes de tout âge, de toute origine et de tout niveau sportif.

Les événements et les activités centralisées se dérouleront du 10 au 17 septembre et comprendront notamment l'ouverture officielle de la semaine (le 10 septembre à Košice) et un événement phare (le 15 septembre à Bruxelles).

La Commission a demandé le soutien des États membres pour que la semaine européenne du sport soit couronnée de succès, non seulement cette année mais aussi à l'avenir.

– ***Études récemment réalisées par la Commission***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission concernant les études qu'elle a récemment menées sur

- la spécificité du sport, qui passe en revue les décisions et arrêts relatifs à la spécificité du sport, rendus par l'UE depuis 2007;
- la contribution du sport au développement régional par l'intermédiaire du Fonds régional européen.

Un certain nombre de délégations ont accueilli favorablement ces études et ont souligné l'importance qu'elles revêtent pour l'adoption de futures mesures dans ce domaine.

– ***Programme de travail de la future présidence***

Le Conseil a pris note des principales priorités de la future présidence slovaque dans le domaine du sport pour les six mois à venir. Elle se concentrera d'une manière générale sur le développement de talents et le soutien à ceux-ci, et en particulier sur:

- le diplomatie sportive;
- l'éducation par le sport.

– ***Orchestre des jeunes de l'Union européenne***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation italienne, appuyée par plusieurs autres délégations, concernant le soutien à l'Orchestre des jeunes de l'UE. (doc. [9447/16](#)). Cette question avait également été abordée lors de la session du Conseil consacrée à la Jeunesse. L'orchestre a été créé en 1976 et se situe à Londres. Son président honoraire est le président du Parlement européen, M. Martin Schultz.

Jusqu'ici, l'orchestre était financé par l'UE, mais en avril de cette année, il a été annoncé qu'il ne recevrait plus de fonds en provenance du programme "Europe créative". L'orchestre risque donc de devoir cesser ses activités dès le 1<sup>er</sup> septembre 2016. La Commission a expliqué que les fonds sont maintenant attribués à la suite d'une évaluation annuelle des demandes de projets par un groupe d'experts indépendants. La demande introduite par l'orchestre n'a pas été retenue cette année, et celui-ci n'a donc pas pu bénéficier d'un financement.

La Commission a promis de trouver une solution pour cette année, mais a invité les États membres à réfléchir à l'avenir à long terme de l'Orchestre européen des jeunes.

– ***Législation en matière de droits d'auteur***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation allemande concernant la jurisprudence actuelle relative à l'exercice conjoint de droits par des éditeurs et des auteurs, à la suite d'un arrêt rendu par la Cour de justice européenne en novembre 2015 (doc. [9512/16](#)). La Commission a fait savoir qu'elle aborderait la question dans sa prochaine proposition relative aux droits d'auteur.

– ***Programme de travail de la future présidence***

Le Conseil a pris note des principales priorités de la future présidence slovaque dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel pour les six mois à venir, en particulier:

- suivi des travaux relatifs à la révision de la directive SMA;
- examen à mi-parcours du programme de travail du Conseil en faveur de la culture (2015-2018);
- travaux dans le cadre de la décision relative à l'Année européenne du patrimoine culturel (2018).

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

#### **Exigences de fonds propres applicables aux banques - négociants en matières premières**

Le Conseil a adopté un règlement prorogeant une exemption en faveur des négociants en matières premières au titre des exigences de fonds propres de l'UE applicables aux banques (documents [9090/16](#) + [PE-CONS 13/16](#)).

Le règlement (UE) n° 575/2013 exempte les négociants en matières premières des exigences en matière de grands risques et des exigences de fonds propres jusqu'au 31 décembre 2017. Ce texte exige également de la Commission qu'elle prépare, pour le 31 décembre 2015 au plus tard, des rapports sur la surveillance prudentielle des négociants en matières premières et des entreprises d'investissement en général. Ce réexamen est toujours en cours et l'adoption de nouvelles dispositions législatives qui pourraient s'avérer nécessaires ne devrait intervenir qu'après le 31 décembre 2017.

Il a par conséquent été décidé de proroger l'exemption jusqu'au 31 décembre 2020, afin de préserver les négociants en matières premières d'un environnement réglementaire instable à court terme. Ce n'est pas l'expiration d'exemptions qui devrait justifier que l'on applique aux négociants en matières premières des exigences en matière de grands risques et de fonds propres, mais plutôt une décision motivée de manière circonstanciée.

Le règlement prorogeant la date limite a été approuvé par le Parlement européen le 11 mai 2016, après l'accord intervenu entre le Parlement et le Conseil.

L'exemption s'applique à un large éventail de négociants sur les marchés de l'énergie et des matières premières. Pour certains, comparables aux entreprises d'investissement en termes de fonctions et de risques, la négociation de contrats dérivés sur matières premières constitue la seule activité; pour d'autres, elle n'est qu'une activité annexe de la production de matières premières.

#### **Statistiques - Balance des paiements, commerce des services et investissements directs étrangers**

Le Conseil a adopté un règlement attribuant des pouvoirs délégués et des compétences d'exécution à la Commission en ce qui concerne les statistiques de la balance des paiements, du commerce international des services et des investissements directs étrangers (documents [9091/16](#) + [PE CONS 8/16](#)).

Le règlement aligne le règlement (CE) n° 184/2005 relatif aux statistiques sur les pouvoirs d'exécution contenus dans le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Il remplace les dispositions qui font référence à la procédure de réglementation avec contrôle par des dispositions autorisant la Commission à adopter des actes délégués et/ou des actes d'exécution.

## **POLITIQUE COMMERCIALE**

### **Instruments de défense commerciale - codification**

Le Conseil a codifié les règlements de l'UE relatifs à la défense contre les importations qui font l'objet d'un dumping ou de subventions de la part de pays tiers (documents [9092/16](#) + *PE CONS 47/16* + [9095/16](#) + *PE-CONS 48/16*).

Il a adopté des règlements codifiant les règlements (CE) n° 1225/2009 et (CE) n° 597/2009 et plusieurs actes législatifs intégrés dans ces deux textes. Les nouveaux règlements ne comprennent que les modifications qui sont requises pour l'exercice de codification.

## **TRANSPORTS**

### **Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) - mécanisme de marché mondial**

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, en ce qui concerne un instrument international à élaborer par les organes de l'OACI en vue d'aboutir à l'application, à partir de 2020, d'un mécanisme de marché mondial pour faire face aux émissions du transport aérien international.

L'Assemblée de l'OACI avait décidé, en 2013, d'élaborer un mécanisme de marché mondial. L'Assemblée de l'OACI devrait, lors de la session qu'elle tiendra du 27 septembre au 7 octobre 2016, prendre une décision au sujet de ce mécanisme, qui devrait ensuite être mis en œuvre à partir de 2020.

## **ÉNERGIE**

### **Déclaration relative à la coopération dans le domaine de l'énergie**

Le Conseil a adopté sa position en ce qui concerne la déclaration politique relative à la coopération entre les pays des mers du Nord dans le domaine de l'énergie (doc. [8407/16](#)), qui sera signée en marge de la session du Conseil "Énergie" du 6 juin.

La déclaration sera signée par la Belgique, le Danemark, la France, l'Allemagne, l'Irlande, les Pays-Bas, le Luxembourg, la Suède, le Royaume-Uni et la Norvège, ainsi que par la Commission au nom de l'Union européenne.

**AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Décision d'équivalence - Partage d'informations concernant des domaines autres que la PESC**

Le Conseil a décidé que l'équivalence a été atteinte entre le niveau de protection offert au sein du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne certaines informations classifiées qui se rapportent à des domaines autres que celui de la politique étrangère et sécurité commune (PESC) (doc. [8870/16](#)).

Cela permettra au Parlement européen de recevoir et de traiter dans ses locaux les informations supplémentaires qui lui seront transmises par le Conseil, en vertu d'un accord conclu entre le Conseil et le Parlement en 2014. Cet accord concerne la transmission au Parlement européen et le traitement par celui-ci des informations classifiées détenues par le Conseil concernant d'autres questions que celles relevant de la politique étrangère et de sécurité commune, et il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014.

---